



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE CAYENNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAYENNE

CABINET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

NOTE AUX REDACTIONS

Signature du protocole de mise en place du bracelet anti-rapprochement

Le préfet de GUYANE, le président du tribunal judiciaire de CAYENNE, le procureur de la République près le dit tribunal, le directeur territorial de la police nationale, le commandant de gendarmerie de GUYANE, le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de GUYANE, les représentants des associations 973 AAVIP, APAMEG et GROUPE SOS SOLIDARITES procéderont à la signature du protocole de mise en place du bracelet anti-rapprochement le mardi 22 juin 2021 à 15h30 dans la salle d'audience n°2 du tribunal judiciaire de CAYENNE (site du LARIVOT).

Merci de confirmer votre présence : sec.pr.tj-cayenne@justice.fr